

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU ROVE**

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2023

Conseillers Municipaux : Effectif : 29 ; Présents : 25 ; Pouvoirs : 4 ; Absents : 4

L'an deux Mil vingt-trois, le vingt septembre à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Georges ROSSO Maire**, suite à la convocation en date du 14 septembre 2023.

ETAIENT PRESENTS : BARTOLI Michel - BONNET Marie-Claude - CANGELOSI Laetitia-CASABURI Francine - CORTES Jeanne - COSTE Raymonde – DEQUIVRE Claude - DESMATS Nicole - FIORI Frédéric - FERNANDEZ Danielle - GIRAUD Chantal - GUEVARA David –JAUFFRET Michel – LAVAL Jacques - LILLO Sabine - MARTINEZ Véronique - MAZADE Alain- MAISONNEUVE Régis - MISSIMILLY Laurent - MONTALBAN Francis – ROSSO Georges – ROSSO Viviane – SABATINO Paul - SACOMAN Roger - SALAS Aline -

ONT DONNE POUVOIR : GROBEL Pierre à SABATINO Paul – JUAN Annie à CORTES Jeanne - GUIDI Marie-Noëlle à ROSSO Georges - SOLE Jean-Pierre à DESMATS Nicole.

ABSENTS : GROBEL Pierre - JUAN Annie -GUIDI Marie-Noëlle -SOLE Jean-Pierre -

SECRETAIRE DE SEANCE : BONNET Marie -Claude

2023-04-07

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS POUR SES ACTIONS D'AIDE A LA POPULATION MAROCAINE - SEISME AU MAROC

Le terrible séisme qui a touché le Maroc vendredi 8 septembre, a coûté la vie à plus de 2000 personnes au Maroc, des milliers de blessés, de sans-abris et de très importants dégâts dans la région de Marrakech.

Le secours populaire Français appelle à la solidarité et au soutien financier et se mobilise pour venir en aide aux victimes afin de répondre le plus précisément possible aux besoins humanitaires de la population marocaine sinistrée.

Afin de venir en aide aux enfants et aux familles qui ont tout perdu, le secours populaire a débloqué des fonds d'urgence pour fournir des kits alimentaires, sanitaires et d'hygiène ainsi que des solutions de mise à l'abri.

Le secours populaire français agit avec des partenaires et correspondants locaux, qui connaissant le territoire, les enjeux et besoins, et facilitent les accès et autorisations nécessaires pour l'action.

Le fond d'urgence permet au secours populaire et à ses partenaires de répondre immédiatement aux besoins, sans attendre l'arrivée des dons financiers qui le reconstituent ensuite.

Au regard de la situation sanitaire et humanitaire particulièrement grave et désastreuse au Maroc et suite à l'appel aux dons financiers du Secours Populaire Français, la commune du Rove propose de répondre favorablement et de se joindre à cet appel en décidant d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000 €, à verser à la fédération nationale du secours populaire français.

Le Conseil municipal,
Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales,
Après en avoir délibéré,

Décide

d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000 € (Trois mille Euros) au secours populaire français.

De lire que les crédits sont inscrits au Budget Principal 2023 de la Commune du Rove, au chapitre 65, article 65748.

VOTE / POUR 29 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au registre


Le Maire,
Georges ROSSO

